



**COMMUNE DE FEGREAC  
OPERATION ARGENT DE POCHE  
FICHE D'INSCRIPTION**

**Conditions de participation** : Il est obligatoire d'avoir entre 16ans+1jour et 18ans-1jour, être recensé **ET** habiter la commune de FEGREAC.

**Renseignements concernant le jeune :**

**NOM** : ..... **Prénom** : ..... **Sexe** : .....

**Date et lieu de naissance** : .....

**Domicile** : .....

**Tél. fixe ou portable** : ..... **Adresse mail** : .....

**Documents à fournir avec la présente fiche d'inscription :**

- Présente fiche dûment complétée et signée du jeune et du représentant légal
- Photocopie de la pièce d'identité
- Contrat de participation signé
- Photocopie de l'attestation d'assuré social / copie de la carte vitale
- Photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile (hors scolaire)
- Photocopie de l'attestation de recensement
- RIB du jeune (et non pas des parents)

**Disponibilités :**

- |                                     |                                     |  |
|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Service ADMINISTRATIF</b>        | <b>Service TECHNIQUE</b>            | <b>MÉDIATHÈQUE</b> (reste à déterminer en juillet) |
| <input type="checkbox"/> Semaine 28 | <input type="checkbox"/> Semaine 27 | <input type="checkbox"/> Semaine                   |
| <input type="checkbox"/> Semaine 29 | <input type="checkbox"/> Semaine 29 | <input type="checkbox"/> Semaine                   |
|                                     | <input type="checkbox"/> Semaine 31 |  |

Fait à Fégréac, le  
Signature du jeune (précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

<b>Autorisation Parentale</b>	
<p>Madame, Monsieur : ....., agissant en qualité de représentant légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille – mon fils* s'engage :</p> <p>La commune de Fégréac ne sera en aucun cas réputé employeur des jeunes participant à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas, la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur représentant. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit en cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale,</li> <li>• La commune de Fégréac s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » liés à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres,</li> </ul> <p>➤ Autorise mon enfant : Nom..... Prénom : ..... à participer à l'opération « Argent de Poche ».</p>	
<p>Fait à : _____, le / / _____</p> <p style="text-align: center;">Signature Précédée de la mention « Lu et Approuvé »</p>	<div style="border: 1px solid black; height: 100px; width: 100%;"></div>

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la commune de Fégréac, dont le maire est responsable de traitement. Ces données sont nécessaires pour l'organisation des actions « argent de poche » de la mairie (échanges divers, planning et paiement). La base légale du traitement est le contrat.

Les données collectées sont communiquées aux agents des services administratif et technique ainsi qu'aux agents de la trésorerie. Les données sont conservées jusqu'à la dix-huitième année de l'enfant puis détruites.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement ou vous opposer au traitement de vos données en vous adressant à la Mairie de Fégréac, Monsieur le Maire, référent RGPD, 1, rue de la Mairie ou par mail [mairie@fegreac.fr](mailto:mairie@fegreac.fr). Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : **Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX** ou [dpg@cdg35.fr](mailto:dpg@cdg35.fr).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.